



Menaces par le gardien d'immeuble

Par **antimoine**, le **30/08/2019** à **20:58**

Bonjour,

Ce dimanche-là, j'avais demandé à mon gardien de baisser le volume de la radio sur son scooter qu'il briquait dans la cour. Mécontent, il m'a insulté et menacé au point que j'ai fait une main courante. Dans la mesure où l'altercation n'était pas en rapport avec le travail, peut-on néanmoins considérer qu'il s'agit d'une faute grave sur le plan professionnel ?

Merci pour vos réponses.

Cordialement, Antimoine.

Par **Tisuisse**, le **31/08/2019** à **08:38**

Bonjour,

Vous êtes propriétaire de votre logement ou locataire ?

Si vous êtes propriétaire : LR/AR au syndic de copropriété pour signaler ces faits et lui demander de rappeler au gardien ses droits et obligations.

Si vous êtes locataire : LR/AR à votre propriétaire pour lui signaler ces faits.

Il faudra aussi vérifier si, dans le règlement intérieur de l'immeuble, ce type d'activité est autorisé ou interdit et agir en conséquence.